

*Protection de l'environnement—Loi*

Il est évident que je ne vais pas nier le plaisir que je prends à souligner les points faibles du projet de loi du gouvernement lorsqu'ils existent et qu'il est nécessaire de le faire. Cependant, j'invite les ministériels à participer à ce débat essentiel et grave qui marque un moment décisif.

Il n'y a pas si longtemps, nous n'aurions pas eu de débat sur la protection de l'environnement ni sur les répercussions de celui-ci sur la santé. On aurait pris pour acquis que le développement à tout prix représentait la valeur suprême. Nous aurions supposé que la planète pouvait soutenir n'importe quel effort de croissance économique, que la terre pouvait se remettre de n'importe quelle pollution et de n'importe quel dommage à l'environnement, et que nous pouvions continuer comme si de rien n'était.

Au cours des dernières décennies, nous avons pris beaucoup plus conscience de la gravité des questions environnementales. De sérieuses questions se posent sur la survie de la planète et de l'espèce humaine et sur la qualité de notre vie. Dans sa vaste majorité, le grand public devient de plus en plus conscient des enjeux.

En matière d'environnement, on fixe de nouveaux seuils et de nouvelles normes. Les gens n'acceptent plus le vieux chantage économique des sociétés qui prétendent qu'elles devront fermer des usines et supprimer des emplois si on les oblige à respecter des normes de protection de l'environnement. Ce genre de chantage économique se pratique depuis de nombreuses années et a fait hésiter les gouvernements à imposer les normes nécessaires à la protection de l'environnement. La pire menace qu'on peut faire à un gouvernement, c'est celle de retirer des investissements et ainsi occasionner des pertes d'emplois, car le gouvernement risque de perdre des votes et de perdre le pouvoir.

Les intéressés ont joué à ce jeu à leur avantage jusqu'à maintenant. Cependant, on commence maintenant à voir les questions environnementales sous un jour nouveau. Sur les plans politique et économique, la perception des questions liées à l'environnement évolue et nous devons le reconnaître. Bien entendu, en imposant de nouvelles normes en matière de protection de l'environnement, nous limitons la croissance économique. Cependant, tout processus créateur a ses limites. Le créateur n'est pas libre d'agir à sa guise. Au niveau national, il nous faut faire le nécessaire tout en reconnaissant ces limites.

Nous devons nous demander comment concilier la croissance économique et l'emploi à la protection de l'environnement. Comment avoir un environnement agréable, sûr, propre et sain sans compromettre le niveau d'emploi? Il faut cesser de croire que nous devons nécessairement choisir entre la protection de l'environnement et l'emploi. Il nous faut dire non aux industries qui demandent la permission de polluer. Nous pouvons nous soustraire au chantage auquel se livrent les industriels en nous tournant vers de nouvelles formes de développement économique respectueuses de l'environnement.

Sans cela, c'est le développement économique lui-même qui est compromis. Lorsque toutes les rivières et toutes les forêts auront été détruites par les pluies acides, il n'y aura plus d'emplois et plus d'économie à développer. C'est avoir une vue bien étroite des choses que de nous imposer un choix entre la protection de l'environnement et l'emploi. Nous devons élargir

nos perspectives. Nous devons apprendre comment développer l'économie tout en respectant l'environnement.

Je désire maintenant aborder plus directement le projet de loi C-74. C'est au moment même où nous fixons nos objectifs de protection de l'environnement et de développement économique que nous devons penser comment les atteindre. Est-ce que le projet de loi à l'étude aujourd'hui nous rapproche de la société souhaitée? Jusqu'à un certain point, l'environnement sera mieux protégé. Je ne voudrais pas peindre un tableau entièrement noir des mesures prises par le gouvernement mais je ne peux passer sous silence certaines lacunes. Un pas a été accompli dans la bonne direction mais bien peu de terrain a été gagné. La mesure est décevante. Il y a beaucoup plus à faire et beaucoup plus aurait pu être accompli.

• (1300)

Le plus troublant de cette mesure, c'est la manière dont le texte a été préparé. Il a été rédigé à huis clos. Le gouvernement aurait pu inviter la population et les groupes qui surveillent l'environnement et essaient de le protéger en notre nom à des audiences publiques complètes et leur demander de contribuer à la rédaction du projet de loi et à l'adoption de nouvelles normes, mais il a choisi de s'isoler dans ses bureaux et de produire seul le texte. C'est illogique et c'est la pire faiblesse du projet de loi.

Il est évident qu'en matière de protection de l'environnement nous n'aurons une loi forte et cohérente qu'à la condition d'écouter la population et de la tenir informée du processus d'élaboration de cette loi. Nous sommes engagés dans un processus qui consiste à renouveler notre culture politique et à instaurer de nouvelles règles de conduite en matière d'environnement. Pour que le processus se déroule démocratiquement, il faut que la population puisse s'exprimer et donner son appui. On doit donc procéder ouvertement et non pas derrière des portes closes. Voilà l'une des principales lacunes du projet de loi et du mécanisme prévu.

Le projet de loi fait également l'objet de vives critiques parce qu'il ne reconnaît pas de droits en matière d'environnement. Le gouvernement a présenté cette mesure en termes élogieux. C'est normal, évidemment. Au cours du débat, cependant, les ministériels n'ont pas dit grand-chose. On aura beau vanter cette mesure, il n'en reste pas moins que nos droits en matière d'environnement n'y figurent pas.

Il importe d'établir le droit du public à un environnement sain. Il ne s'agit pas d'un privilège mais d'un droit fondamental pour tout être humain. Un environnement sûr et sain est important, car l'Homme ne peut survivre et réaliser son potentiel sans cela, c'est-à-dire sans un environnement non pollué. Cela relève des droits de la personne. Je sais que c'est une notion nouvelle de considérer qu'un environnement non pollué relève des droits de la personne. On a plutôt coutume de croire que les droits de la personne ont trait à des questions de race et de discrimination. Nous ne sommes pas encore familiarisés avec la notion qu'un environnement sain est un droit de la personne, mais c'en est fondamentalement un, car pour vivre et croître et réaliser son plein potentiel, un être humain doit avoir un environnement sûr, sain et non pollué.